

ÉPARGNE SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE, INVESTISSEMENT ÉTHIQUE



¹ Aristote dans l'Éthique à Nicomaque

Enjeux écologiques et spirituels

« Nul ne peut servir deux maîtres : ou bien il haïra l'un et aimera l'autre, ou bien il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et l'Argent. »
(Mt 6:24)

Le rapport à l'argent, une question ancienne et présente dans la Bible

La question de l'accumulation de la richesse et de la fructification des ressources sont des questions anciennes comme en atteste la notion de Chrématistique dans la philosophie grecque par exemple¹.

Si la Bible n'est pas un traité d'économie et de gestion financière, les textes mentionnent à de nombreuses reprises de l'argent. Aussi, le texte ne condamne pas son usage, mais il met en garde contre la tentation d'en faire une fin en soi. Dans l'Évangile selon Luc (16:13), Jésus avertit : « Aucun domestique ne peut servir deux maîtres : ou bien il haïra l'un et aimera l'autre, ou bien il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez pas servir à la fois Dieu et l'argent ». C'est en ce sens que le théologien Frédéric Rognon considère que « Le rapport de l'homme à l'argent n'est pas un rapport moral envers un objet mais un rapport spirituel envers une puissance »².

L'argent est donc une réalité profondément spirituelle et touche à tous les aspects de notre vie : nos choix, nos priorités, nos sécurités. La Bible nous enseigne ainsi la juste relation à entretenir avec lui. Utilisé avec sagesse, il peut offrir une forme de stabilité (Ecclésiaste 7:12), mais il ne peut être le centre de notre vie, il ne nous permet pas d'être sauvé (Luc 12:15, Ephésiens 5 :5, Matthieu 6:19-21).

² Revue Ressources (EPUDF-UEPAL) : Quels sont nos rapports à l'argent dans l'Eglise ? n°20 Octobre 2024

Les Églises face à la question économique

La réflexion des diverses traditions chrétiennes sur les questions économiques est ancienne, comme en attestent les écrits Thomas d'Aquin sur la doctrine économique (1274) ou de Jean Calvin sur l'usure (1545)³. Le sujet est abordé autrement dans un contexte de modernité économique et de prise de conscience écologique par les acteurs institutionnels, à commencer par le Conseil Œcuménique des Églises (COE), qui dès 1974 critique « le développement sans limite ».

Dans la tradition catholique, Benoît XVI rappelait, au lendemain de la crise financière de 2008, que « toute l'économie et toute la finance (...), doivent, en tant qu'instrument, être utilisées de manière éthique afin de créer les conditions favorables au développement de l'homme et des peuples. » (*Caritas in Veritate*). Le pape François prolonge cette réflexion en dénonçant dans *Laudato Si'* les « critères obsolètes qui continuent à régir le monde » (LS189) et en appelant à une refondation du système économique mondial, car « Il ne suffit pas de concilier, en un juste milieu, la protection de la nature et le profit financier, ou la préservation de l'environnement et le progrès » (LS 194).

Le patriarche œcuménique Bartholomée, figure majeure de la théologie écologique orthodoxe, souligne le lien entre crise écologique et dérive économique. Il déclarait ainsi en 2022 que « Le changement climatique est un désastre causé par l'irresponsabilité humaine et le modèle sans issue d'organisation de la vie économique »⁴ ou critiquait en 2025 la logique destructrice de « l'autonomie de l'économie »⁵.

L'Église protestante unie de France (EPUdF) interpellait en 2021 « les responsables politiques sur les dérives que représentent la financiarisation de la vie, la surconsommation, la course technique sans contrôle » et appelait « à un changement de modèle économique vers une vie sobre et moins prédatrice de l'environnement ».

³ voir François Dermange, *L'éthique de Calvin* Genève, Labor et Fides, 2017, 239 p.

⁴ Message pour le Nouvel An ecclésiastique (2022) : <https://vicariatorthodoxe.fr/wp-content/uploads/2022/08/Messagenouvelan22FR.pdf>

⁵ Message pour le Nouvel An ecclésiastique (2025) : <https://vicariatorthodoxe.fr/wp-content/uploads/2025/08/Message-Indiction-2025.pdf>

À cet effet, elle « encourage et appelle les paroisses et Églises locales (...) à veiller à la cohérence de leurs pratiques en matière de respect de la création. Toutes les dimensions de la vie ecclésiale sont concernées : placements financiers non carbonés (...) »⁶.



Les énergies fossiles, un enjeu éthique et financier

Les Églises chrétiennes abordent désormais de manière explicite la question des énergies fossiles, perçues comme un enjeu éthique majeur lié à la crise climatique. Dans la continuité de leurs réflexions sur l'économie et la création, elles appellent à une transition énergétique juste. C'est ainsi que le Temps pour la Création 2024 a été l'occasion d'encourager les communautés chrétiennes à rejoindre le Traité de non-prolifération des combustibles fossiles⁷, que le guide « En Chemin Pour La Sauvegarde De La Maison Commune, 5 ans après *Laudato si'* », par le Groupe de Travail interdiocésain du Saint-Siège sur l'écologie intégrale invite à « promouvoir des investissements socialement et écologiquement responsables, par exemple en évaluant le désinvestissement progressif du secteur des énergies fossiles »⁸.

À l'occasion de la COP 30 de Belém, les responsables de la Conférence des responsables de culte en France (CRCF) demandent dans leur plaidoyer « aux négociateurs présents à la COP30 de prendre des décisions concrètes pour abandonner au plus vite les énergies fossiles et la déforestation afin de mettre un terme à l'aggravation de la crise environnementale »⁹.

⁶ Synode national de Sète <https://acteurs.epudf.org/wp-content/uploads/sites/2/2022/08/Ecologie-queles-conversions.pdf>

⁷ <https://fossilfuelstreaty.org/fra>

⁸ [https://www.humandevlopment.va/content/dam/sviluppoumano/documenti/2020-09-laudatosi5years-cammino-per-la-cura-della-casacomune-/fr-VOL-SDS%20ECOLOGIA%20INTEGRALE%20LINGUA%20FRANCESE%20\(ottimizzato\).pdf](https://www.humandevlopment.va/content/dam/sviluppoumano/documenti/2020-09-laudatosi5years-cammino-per-la-cura-della-casacomune-/fr-VOL-SDS%20ECOLOGIA%20INTEGRALE%20LINGUA%20FRANCESE%20(ottimizzato).pdf)

⁹ <https://www.protestants.org/cop30-les-religions-de-france-alertent-sur-lurgence-climatique/>

Nous pouvons agir

Des outils au service des institutions chrétiennes

Mensuram bonam : investir en cohérence avec la foi" (ICF)

Du côté catholique, l'Académie pontificale des sciences sociales a publié en 2022 « Mensuram Bonam, Mesures basées sur la foi pour les investisseurs catholiques : *un point de départ et un appel à l'action* »¹⁰.



Ce texte est pensé comme un guide pour les investisseurs afin « d'apporter la lumière de l'Évangile et de la doctrine sociale catholique (DSE) sur le domaine spécifique de l'économie et du monde de la finance » (avant-propos). Affirmant qu'aucun placement ne peut être moralement neutre (MB 18), l'investissement est pensé comme une trajectoire de conversion et de discernement, cherchant la cohérence entre la foi et les pratiques financières. Le guide invite les organisations à produire une « déclaration de politique d'investissement » (MB 37) afin de mettre en œuvre une variété de stratégies, et notamment « voter, s'exprimer et partir » (MB 42).

Il peut par ailleurs exister des guides issus de la tradition protestante (à l'instar du *Guideline for Ethically-Sustainable Investment in the German Protestant Church*¹¹ et du *Presbyterian values at heart of our investments*¹²) ou orthodoxe (*Stewardship Resource Kit*¹³ de l'Église orthodoxe américaine), mais non traduits en français et ancrés dans une spécificité géographique.

Les produits d'épargne et de placement

Les investisseurs associatifs disposent aujourd'hui de nombreux outils leur permettant de mieux orienter leur épargne et de savoir où va leur argent. Il convient de distinguer les produits financiers (livrets, assurance-vie, plans d'épargne, etc.) des labels qui viennent en certifier la qualité éthique, sociale ou environnementale.

- Les livrets, tels que le **Livret A**, permettent de placer une somme d'argent disponible à tout moment, sans risque pour le capital. Les intérêts sont garantis, et les fonds ainsi collectés servent notamment à financer le logement social¹⁴.
- Le **compte à terme** consiste à bloquer une somme d'argent pendant une durée déterminée, de quelques mois à plusieurs années, en échange d'un taux d'intérêt fixé à l'avance. Ce produit est sûr, mais moins liquide qu'un livret. Selon la politique d'investissement responsable de l'établissement bancaire, ces placements peuvent également financer des activités à impact environnemental positif.

- **Les organismes de placement collectif (OPCVM)** regroupent les fonds de plusieurs investisseurs pour les placer sur les marchés financiers (via des **SICAV** ou **fonds communs de placement**). Ils peuvent être spéculatifs, mais aussi orientés vers le financement de la transition écologique.

Certains produits ne sont accessibles que pour les personnes physiques :

- **L'assurance-vie** est un contrat d'épargne à long terme dans lequel les sommes versées sont investies dans divers supports, plus ou moins risqués. Là encore, les fonds peuvent contribuer au financement de projets durables, selon la stratégie d'investissement responsable du gestionnaire.
- Le **Livret de développement durable et solidaire (LDDS)** : les intérêts sont garantis et les fonds collectés permettent de financer des prêts destinés à améliorer la performance énergétique des logements.
- **Les plans d'épargne (PEA ou PER)** constituent des dispositifs à moyen ou long terme : certains de ces produits intègrent des fonds labellisés ISR (Investissement socialement responsable), orientés vers des entreprises respectant des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance (**ESG**).

¹⁰ https://www.pass.va/content/dam/casinapiiov/pass/pdf-volumi/other-publications/mb_fra_nov_2022.pdf

¹¹ https://www.ekd.de/ekd_en/ds_doc/ekd-texte-113-en-2023.pdf

¹² <https://www.presbyterianfoundation.org/services/faith-based-investing/>

¹³ <https://www.oca.org/files/PDF/Stewardship/OCA-Stewardship-Hndbk.pdf>

¹⁴ Article L221-5 du Code monétaire et financier

S'y retrouver : repères et labels de la finance durable

Pour se situer dans le paysage de la finance responsable, plusieurs labels et réglementations permettent de garantir la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Il est important de noter qu'un label s'applique à un fonds, et non à l'ensemble d'un acteur financier. Un même gestionnaire peut ainsi proposer simultanément des fonds labellisés et non labellisés.

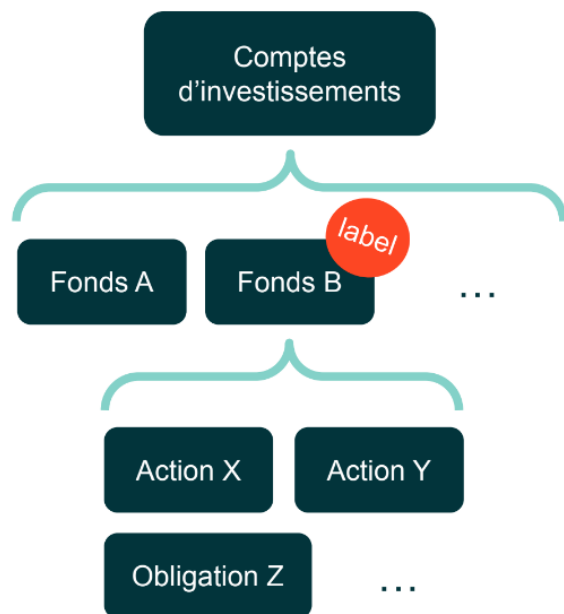


Illustration : Lutte & Contemplation

Parmi les principaux labels orientés vers la transition écologique, on peut citer :

- **Finansol** : ce label garantit que l'épargne finance des projets à impact social et solidaire, tels que la création d'emplois, le logement social, l'insertion, le commerce équitable, l'agriculture biologique ou les énergies renouvelables.
- **ISR** (Investissement Socialement Responsable) : créé par le Ministère de l'Économie et des Finances, ce label vise à concilier performance économique et impact social et environnemental. Il repose sur les critères **ESG** (Environnement, Social, Gouvernance) qui guident les investisseurs pour orienter leurs financements en encourageant la réduction de l'impact environnemental, l'amélioration des conditions de travail et la transparence dans la gouvernance.
- **Greenfin** : créé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, ce label se concentre sur le financement de la transition énergétique. Il exclut les entreprises dont plus de 5 % du chiffre d'affaires provient des énergies fossiles et exige que 75 % au moins du fonds soit investi dans des secteurs tels que les énergies propres, le bâtiment durable, l'industrie, les transports, la gestion des déchets, l'agriculture responsable, la protection des forêts ou l'adaptation au changement climatique.

En complément des labels, des réglementations européennes encadrent la transparence et la durabilité des investissements et notamment :

- **SFDR** (Sustainable Finance Disclosure Regulation) 2021 : cette réglementation impose aux acteurs financiers – banques, fonds, assureurs – de communiquer sur la durabilité de leurs produits et la manière dont ils prennent en compte les critères ESG. La SFDR distingue actuellement trois niveaux de produits financiers (articles 6, 8 et 9) en fonction de leurs ambitions en matière de durabilité¹⁵.
- **CSRD** (Corporate Sustainability Reporting Directive) 2024 : cette directive oblige les grandes entreprises à publier un rapport détaillé sur leurs impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance. A l'automne 2025, elle faisait l'objet de débat au sein du parlement européen dans le cadre du projet de loi Omnibus¹⁶.



¹⁵ <https://www.carbone4.com/analyse-finance-fonds-article-9>

¹⁶ <https://bigmedia.bpifrance.fr/nos-dossiers/loi-omnibus-ce-qui-change-pour-le-reporting-de-durabilite-en-europe>

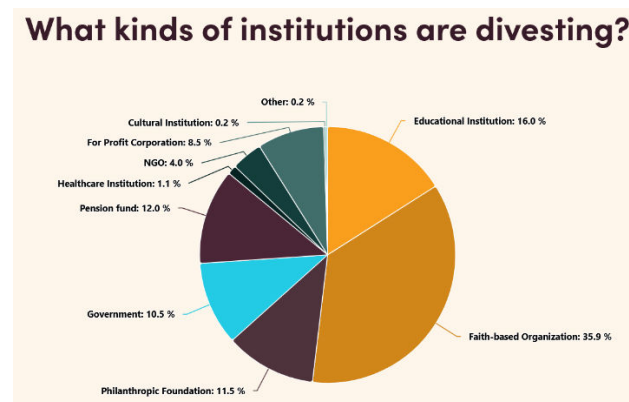
Désinvestir des fossiles : un choix prophétique

Pourquoi et comment désinvestir ?

Le principe d'exclusion ou de désinvestissement est une modalité possible d'organisation de son investissement. Il vise alors à sortir ses placements d'un secteur particulier pour des raisons notamment éthiques. La mise en œuvre de critères d'exclusion se traduit alors par l'établissement d'une liste des entreprises, produits, services et fonds qui doivent être exclus du champ des investissements. Le guide Mensuram Bonam accompagne ainsi les investisseurs en établissant une liste de 24 catégories « préoccupantes ou interdites » tout en précisant que cette proposition est « loin d'être définitive » (MB 42).

Le désinvestissement des énergies fossiles¹⁷ consiste à ne plus investir dans les entreprises qui produisent pétrole, gaz ou charbon. Chaque année, ces énergies fossiles sont à l'origine de plus de 80% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde¹⁸, contribuant fortement au réchauffement climatique et aux catastrophes naturelles. C'est pourtant un objectif de réduction de 60 % des émissions qui devrait être visé pour respecter la trajectoire de limitation du réchauffement à 1,5 degré, validée par l'Accord de Paris¹⁹.

Désinvestir signifie donc retirer de son portefeuille toutes les actions, obligations ou parts de fonds liées à ces producteurs, pour réorienter cet argent vers des entreprises respectueuses de l'environnement et engagées pour la transition énergétique. Désinvestir des énergies fossiles est un moyen important pour les communautés chrétiennes d'élever une voix prophétique et dire non à l'expansion de l'industrie fossile.



Capture d'écran Global Divestment Database

Le Mouvement Laudato Si'²⁰ accompagne les institutions chrétiennes vers un désinvestissement prophétique. Il fournit des ressources pour dialoguer avec les conseillers financiers et gestionnaires d'actifs. Il propose également à toutes les personnes de bonne volonté à travers le monde de devenir un avocat du désinvestissement, à travers quelques outils et suggestions d'actions²¹, adaptables selon le contexte de d'une communauté ou d'une paroisse.

Ils l'ont fait

À partir de 2017, le **diocèse de Grenoble-Vienne** a engagé une réflexion sur la gestion éthique de ses placements financiers²², qui aboutit en 2019 à l'adoption d'une charte éthique fixant les principes directeurs de la politique financière diocésaine. Le diocèse a sollicité ses gestionnaires pour obtenir un état des lieux de la conformité des placements. Des désinvestissements ont été effectués dès qu'une société ne respectait plus les critères éthiques, notamment l'absence de participation dans le projet d'oléoduc EACOP²³.

Le diocèse a créé son propre fonds, non ouvert à d'autres entités, afin d'assurer une pleine indépendance dans ses choix financiers. Deux fonds d'investissement ont ensuite été mis en place, agréés par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et confiés à des gestionnaires professionnels sélectionnés après un appel d'offres. Leur mandat consiste à respecter les critères éthiques définis par la charte, tout en recherchant un rendement modéré indexé sur l'inflation. Les avoirs à moyen et long terme du diocèse sont répartis à parts égales entre ces deux fonds.

Un Comité d'éthique de la finance, sous la présidence du Vicaire général, agit comme organe consultatif en formulant des avis, recommandations et outils pour garantir la conformité des décisions financières aux principes éthiques établis.

¹⁷ <https://divestmentdatabase.org/>

¹⁸ <https://www.carbone4.com/analyse-faq-energie-ges-population>

¹⁹ https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/11/04/la-lutte-contre-le-rechauffement-climatique-reste-trop-moderate-au-moment-ou-elle-devrait-s-amplifier-alerte-l-onu_6651916_3244.html

²⁰ <https://laudatosimovement.org/fr/desinvestissement/>

²¹ <https://docs.google.com/document/d/1ASxnZMP4sgdSrG5dzVdd8hIR3dWgnJW6ZVzp0SyCNTc/edit?tab=t.0>

²² <https://www.rcf.fr/articles/actualite/deux-dioceses-catholiques-francais-se-desengagent-des-combustibles-fossiles>

²³ https://fr.wikipedia.org/wiki/Ol%C3%A9oduc_d%27Afrique_de_l%27Est

L'abbaye de la Pierre qui Vire a constaté que l'impact écologique de ses placements financiers était 25 fois supérieur à son empreinte au quotidien. Elle a réorienté ses fonds vers des entreprises solidaires et socialement utiles, excluant progressivement les investissements dans le pétrole, le gaz et les énergies fossiles²⁴.

En dehors de nos frontières, de nombreuses structures se sont engagées sur la sortie des investissements fossiles comme

- la Fédération Luthérienne mondiale²⁵,
- la COMECE : Commission des Conférences Épiscopales de l'Union Européenne²⁶,
- l'Église d'Angleterre²⁷
- l'Église épiscopaliennne américaine, qui a annoncé en décembre 2024 l'achèvement de son désinvestissement complet de l'industrie des combustibles fossiles²⁸.



Pour prolonger : vivre une sobriété financière engagée

Dialoguer avec sa banque : interpellation et conversion ?

À défaut de disposer de beaucoup d'épargne, les chrétiens peuvent néanmoins porter une attention particulière à la cohérence climatique de la banque avec laquelle ils travaillent. De nombreuses banques continuent de fournir des prêts importants à des entreprises menant une expansion de leur activité d'extraction de combustibles fossiles. Interpeller sa banque, voire en changer, est également un levier pour contester ces projets. Le CCFD-Terre Solidaire, Oxfam France et le Secours Catholique-Caritas France proposent un outil pour comprendre la présence des banques dans les paradis fiscaux²⁹.

D'autres font le choix d'user de leur importance au sein d'un établissement bancaire afin d'obtenir des clarifications sur ses engagements environnementaux et la cohérence de ses financements avec la lutte contre le changement climatique. C'est le sens de la démarche des Scouts et Guides de France, qui ont interpellé leur banque historique³⁰ en 2024 afin d'engager un dialogue constructif³¹.

Épargne solidaire

L'épargne solidaire permet de financer des projets de solidarité non soutenus par les circuits classiques, comme la création d'entreprises pour personnes en difficulté, les microcrédits dans les pays en développement ou les chantiers de réinsertion. Elle peut se pratiquer en souscrivant des livrets spécifiques ou en investissant directement au sein des entreprises via une participation au capital ou à un crédit.

A cet effet, nous pouvons citer quatre propositions sur l'épargne solidaire :

- **Kaori** est une association d'épargnants responsables et solidaires fondée à l'initiative du Secours Catholique – Caritas France. Kaori revendique une nouvelle finance fraternelle, dans le prolongement de l'encyclique Laudato Si' et du message du pape François. Elle propose des rencontres et formations à destination des investisseurs ainsi qu'une assurance-vie en lien avec son éthique. <https://www.kaori-association.org/>
- **CredoLending** émane de CredoFunding, et permet aux associations de donner ou d'investir dans des projets qui « s'inscrivent en faveur du bien commun ». https://www.credofunding.fr/fr/menu_item_pages/investir

²⁴ <https://www.lavie.fr/actualite/ecologie/une-abbaye-et-deux-dioceses-francais-verdissent-leurs-investissements-96896.php>

²⁵ <https://lutheranworld.org/fr/node/726>

²⁶ <https://www.comece.eu/comece-commits-to-divest-from-fossil-fuels>

²⁷ <https://www.theguardian.com/world/2023/jun/22/c-of-e-divests-of-fossil-fuels-as-oil-and-gas-firms-ditch-climate-pledges>

²⁸ <https://episcopalnewsservice.org/2024/12/11/episcopal-church-completes-divestment-from-fossil-fuel-industry/>

²⁹ <https://ccfd-terresolidaire.org/rapport-sur-la-piste-des-banques-francaises-dans-les-paradis-fiscaux/>

³⁰ <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/un-monde-nouveau/un-monde-nouveau-du-jeudi-22-fevrier-2024-7490644>

³¹ https://vert.eco/wp-content/uploads/2024/02/courrier_a_la_bnp_et_le_partenariat_bnp_sg_df_administratif-et-financier_2e1cff307a.pdf

- **Oïkocredit** est une coopérative de finance solidaire, fondée en 1975 à l'initiative du Conseil Œcuménique des Églises, qui propose un investissement éthique, solidaire et responsable. <https://www.oikocredit.org/fr/>
- **La SIDI**, fondée en 1983 par le CCFD-Terre Solidaire, est un acteur pionnier de la finance solidaire qui soutient depuis plus de 40 ans des initiatives locales de microfinance et de développement agricole. Elle propose notamment des participations en capital désintéressé. <https://www.sidi.fr/>

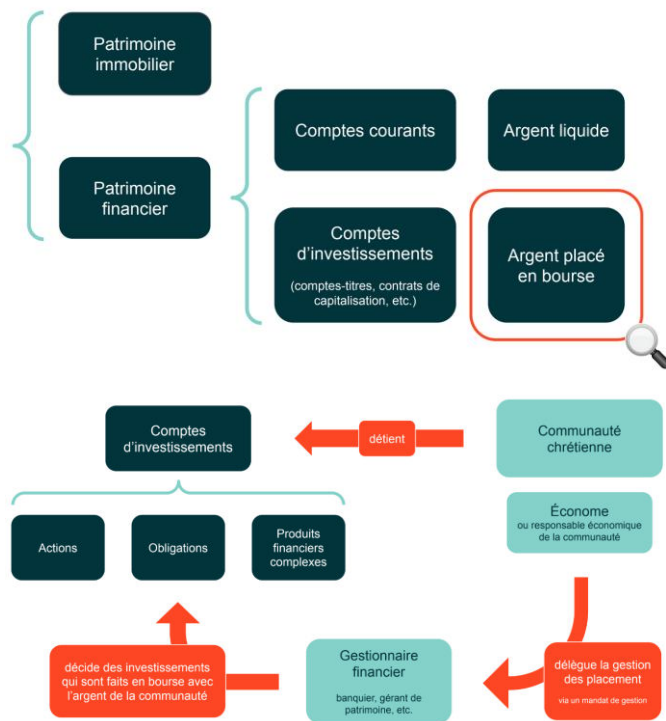


Illustration : Lutte & Contemplation

Faire valoir son droit d'actionnaire



Éthique et Investissement est une association fondée en 1983 par des économistes de congrégations religieuses. Elle est pionnière en matière d'investissement responsable et agit par réflexion, formation et interpellation des entreprises et pouvoirs publics. L'association accompagne les investisseurs dans le choix de placements responsables et les encourage à exercer leurs droits d'actionnaire : dialoguer avec les entreprises, participer aux assemblées générales et interpellier publiquement pour promouvoir des pratiques durables. L'association est notamment à l'origine du premier fond éthique français, lancé en 1983 et désormais labellisé ISR. <https://www.ethinvest.asso.fr/>

Des structures militantes comme Reclaim Finance font le choix de l'actionariat comme outil de plaidoyer. En devenant actionnaires, elles peuvent interpellier les dirigeants, proposer des résolutions en assemblée générale et exiger davantage de transparence et d'ambition climatique. <https://reclaimfinance.org/site/>

Pour aller plus loin

Revue

- Revue Projet (343) : Vers une finance au service de la société ? (2014).
- Foi & Vie, Revue de culture protestante : L'argent - une question de théologie (2018)
- Revue Ressources (n°20) : Quels sont nos rapports à l'argent dans l'Eglise ? (2024)

Ouvrages

- De Blic, D. et Lazarus, J. (2021). Sociologie de l'argent. (Nouvelle édition éd.). *La Découverte*.
- Jourdain, É. (2021). Théologie du capital. *Presses Universitaires de France*.
- Pommereuil, B. (2018) L'argent, lieu de conversion. *Vie chrétienne*
- Ellul, J. (2021) L'homme et l'argent. *La petite vermillon*

Documentaire

- Les jardiniers de l'économie (2025), Le jour du Seigneur³²

³² <https://www.youtube.com/watch?v=c4omxydFQs0>

Questions des éco-diagnostic

Changer sa manière d'épargner ou d'investir est une manière de poursuivre la transition écologique et d'évoluer dans les questions suivantes des éco-diagnostic :

Paroisses/ églises locales	E13. L'investissement éthique et décarboné de l'épargne personnelle est expliqué et encouragé par notre communauté. E14. Les fonds de notre communauté sont investis de façon éthique, excluant le soutien aux énergies fossiles et à certaines industries (ex : armes).
Congrégations apostoliques : instances de gouvernement	Congrégations apostoliques : instances de gouvernement E5. Patrimoine financier et économe 1/ Nous avons choisi une banque socialement et écologiquement responsable pour nos comptes courants 2/ La part de notre patrimoine placée de manière responsable (placements éthiques qui ne financent ni l'armement, ni les jeux, ni des entreprises recourant au travail forcé ou au travail des enfants...) est de 3/ La part de notre patrimoine placée de manière vertueuse (placements solidaires qui financent des projets positifs socialement et/ ou environnementalement) est de 4/ Nous avons commencé à désinvestir des énergies fossiles 5/ Comme instance de gouvernement, nous parlons des questions financières et économiques avec les frères ou sœurs de la province ou congrégation, plus largement qu'entre les seuls économes 6/ Nous proposons des temps de formation pour nos économes (locaux, provinciaux...) pour évoluer dans nos manières de consommer et d'investir pour être plus écologiquement et socialement responsables

Congrégations apostoliques : communautés locales	E5. Patrimoine financier et économe 2/ Nous avons choisi une banque socialement et écologiquement responsable pour nos comptes courants
Associations	B13 Intégrez-vous des critères environnementaux et/ou sociaux dans le choix de votre organisme bancaire ? B. 31 Privilégiez-vous les offres éthiques, décarbonées et solidaires en matière de placements financiers ?
Monastères	F9 - Les fonds de notre communauté sont-ils investis sur des placements solidaires et/ou éthiques et/ou décarbonés ?

